

Article 31 du Règlement

malgré une augmentation de 14 p. 100 de ceux qui ont renoncé et se sont complètement retirés du marché du travail.

Et le pire, c'est que les chiffres prouvent que ce ne sont que des emplois à plein temps qui ont disparu. Des gens qui devraient travailler dans les professions libérales, dans le monde des affaires, comme ingénieurs ou encore en usine, sont employés à temps partiel comme serveurs ou comme messagers à bicyclette. Pourquoi? Parce que ce gouvernement n'a pas pris le tournant de l'évolution économique, n'a pas créé assez d'emplois à valeur ajoutée et a fait de son mieux pour fermer la porte des universités, des collèges et autres établissements de formation professionnelle au nez des étudiants.

Ces chiffres sont la preuve numérique de ce que Douglas Coupland, écrivain de Vancouver, appelle le phénomène du «McTravail». Les jeunes n'ont pas accès aux carrières auxquelles ils se destinaient et sont obligés d'accepter des emplois mal rémunérés et sans avenir dans le secteur des services. Après tout, des «McJobs», c'est sans doute tout ce à quoi on devrait s'attendre de l'Accord de libre-échange et d'un «McGouvernement» conservateur.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Francis G. LeBlanc (Cap-Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, je prends la parole pour exprimer mon opposition à l'absurde projet de ce gouvernement, qu'il ne peut justifier que par des motifs purement politiques, de fermer 45 bureaux d'immigration régionaux dans tout le Canada et d'ouvrir un centre postal pour l'émission des permis de travail, des visas de visiteur, des visas d'étudiant et pour les demandes de la catégorie de la famille, à Végréville, en Alberta, en plein dans la circonscription du ministre des Finances.

L'un des bureaux destinés à disparaître est le Centre d'immigration du Canada, à Sydney, en Nouvelle-Écosse. Non seulement ce centre étudie-t-il les demandes d'extension des visas d'étudiant, de travailleur et de touriste ainsi que les demandes de la catégorie de la famille, mais en plus il offre un service important d'orientation commerciale et d'appui aux entrepreneurs qui veulent immigrer au Cap-Breton. Ces immigrants en puissance, venant de pays comme l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse, apportent des investissements et des emplois qui font cruellement défaut au Cap-Breton.

Fermer le bureau d'immigration de Sydney, comme ce gouvernement semble résolu à le faire, ne pourra qu'en traverser nos efforts visant à créer les emplois qui font si cruellement défaut dans l'est de la Nouvelle-Écosse. Je prie instamment le ministre de l'Emploi et de l'Immigration. . .

Mme le vice-président: Je regrette, mais le temps de parole du député est écoulé. Le député de Peterborough.

* * *

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Bill Domm (Peterborough): Madame la Présidente, je parlerai aujourd'hui d'un sujet qui préoccupe de plus en plus les Canadiens. Il s'agit de la façon de régler le problème de la criminalité chez les jeunes.

Je présenterai une pétition signée par quelque 9 000 de mes électeurs, qui demandent au Parlement de ramener en-deçà de 18 ans l'âge auquel un jeune peut être considéré comme un contrevenant en vertu de la loi. Je félicite les pétitionnaires de leur initiative et j'appuie l'objet de leur pétition.

J'appuie avec un enthousiasme particulier le projet de loi d'initiative parlementaire de la députée de Calgary-Sud-Ouest. Le projet de loi C-354, qu'elle a présenté, vise à réduire de 18 ans à 15 ans l'âge maximum auquel un adolescent peut être considéré comme un jeune contrevenant. Le projet de loi pourvoit en outre qu'un adolescent qui a déjà été déclaré coupable deux fois d'un acte criminel doit être jugé par le tribunal pour adultes.

J'estime qu'un projet de loi comme celui qui est inscrit au nom de la députée de Calgary-Sud-Ouest, qui occupe également le fauteuil voisin du mien, constitue un pas dans la bonne direction.

Mme le vice-président: Je m'excuse, mais le temps de parole du député est écoulé.

* * *

ELVIS STOJKO

M. Mac Harb (Ottawa—Centre): Madame la Présidente, la domination du Canada aux championnats mondiaux de patinage artistique s'est poursuivie hier soir lorsque Elvis Stojko a réussi à décrocher une médaille d'argent, alors que Kurt Browning avait obtenu la médaille d'or.

Au début du programme final, Elvis avait toute une pente à remonter puisqu'il était en cinquième position. Faisant cependant preuve d'une détermination et d'une volonté incroyables, il a réussi à réaliser la meilleure performance de sa vie, en dépit d'une pression incroyable. Après avoir réalisé huit triplés consécutifs, il a obtenu la meilleure note au plan de la difficulté.

Le fait d'être remonté de la cinquième à la deuxième place constitue une prouesse incroyable. Compte tenu du niveau élevé de la compétition, beaucoup diraient qu'Elvis a réalisé une performance presque miraculeuse. Sa capacité de surmonter des circonstances difficiles, alliée à son esprit sportif, incarnent des vertus propres au Canada et aux Canadiens. Nous pouvons tous être fiers de sa performance.